



Déclarations et Discours

N° 77/16



RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, faite à Londres le 11 mai 1977.

C'est aujourd'hui la dernière fois que nous aurons l'occasion, à titre de ministres de l'Alliance, d'échanger des vues sur la Conférence de Belgrade qui s'ouvre le 15 juin. Comme le stipulait l'Acte final, les ministres n'y participeront pas, même si les Soviétiques ont laissé entendre qu'il y aurait peut-être lieu de les réunir à un moment ou à un autre. En fin de compte, cependant, je suppose que c'est le libellé de l'Acte final qui prévaudra.

Même si la Conférence de Belgrade ne réunit pas des ministres, elle ne manquera pas d'être hautement politique. De plus, la population d'un bon nombre de nos pays attend beaucoup de cette conférence. Il importe donc que nous tentions de dégager de nos travaux préparatoires respectifs une idée du chemin parcouru et de la direction à prendre.

Certes, la Conférence pose certains problèmes. Nous avons tous convenu, je crois, que le processus enclenché à Helsinki touche les rapports réciproques de l'ensemble des trente-cinq participants. Nous avons essayé d'éviter de placer Helsinki ou son lendemain dans la perspective des rapports entre blocs. Par contre, nous ne pouvons perdre de vue le fait que l'Acte final est étroitement lié à la détente et qu'elle est sa raison d'être. Il ne nous importe pas vraiment de savoir comment un pays occidental met en oeuvre les dispositions de l'Acte final par rapport à un autre pays occidental, mais il faut se garder d'adopter cette attitude à Belgrade. Sinon, l'autre partie sera tout naturellement amenée à déduire que la façon dont un pays d'Europe de l'Est applique les dispositions de l'Acte final par rapport à un autre pays de l'Europe de l'Est n'a pas d'importance ou même que cela importe peu qu'il les applique ou non. Si nous leur permettons d'en arriver à cette conclusion, nous appuierions sans le vouloir la doctrine Brejnev, qui soutient précisément que les règles habituelles de la conduite internationale ne peuvent s'appliquer aux rapports entre États socialistes. Voilà donc un piège qu'il nous faut éviter.

L'autre piège serait de donner l'impression d'accorder une importance particulière à certaines dispositions de l'Acte final. Ce document est équilibré. A vrai dire, avec le recul, il semble renfermer beaucoup plus d'éléments ennuyeux pour l'autre partie qu'on aurait pu le croire. Il est donc dans notre intérêt de conserver l'Acte final dans son intégralité. Il est vrai, pourtant, que l'opinion publique dans nos pays ne voit pas l'Acte final dans son ensemble. Elle s'attache aux aspects de l'Acte final qu'elle considère le plus susceptible de transformer véritablement les rapports Est-Ouest, voire la situation en Europe orientale. Par exemple, l'opinion canadienne s'intéresse avant tout aux droits de l'homme et à la réunion des familles et, de toute évidence, chacun de nous devra tenir compte de cet intérêt. Mais il faut se garder de donner l'impression que l'intérêt que nous portons à certaines parties de l'Acte final remet en

question l'engagement tout aussi réel que nous avons à l'égard de toutes ses dispositions.

Par dessus tout, il importe que l'arbre ne nous empêche pas de voir la forêt. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est un jalon important du processus de la détente, mais non son aboutissement ultime. Si nous convenons, comme c'est le cas, que la détente est un processus, il faut savoir comment l'évaluer. Il ne fait pas de doute qu'une période de deux ans est trop courte pour juger de son succès ou de son échec. D'après nous, le grain est semé et nous devons lui laisser le temps de germer: sans tomber dans la complaisance à Belgrade, nous ne devrions pas faire nos comptes trop tôt. Je pense aussi qu'il faut prendre soin de passer en revue ce qui a été réalisé et ce qui ne l'a pas été, d'une manière ne compromettant pas les perspectives de la détente, laquelle reste notre objectif ultime.

A n'en pas douter, ce sont les droits de l'homme qui seront au coeur du débat. Je ne surprendrai personne en disant qu'à des degrés divers les pays de l'Europe de l'Est ne respectent pas les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous savons tous ce qui s'est produit, il y a près de dix ans, lorsque l'un d'eux a émis l'idée qu'un "socialisme à visage humain" était possible. Nous savons aussi qu'une bonne partie du différend doctrinal, entre les partis communistes au pouvoir en Europe de l'Est et certains de leurs partis frères en Europe de l'Ouest, tient justement à la mesure dans laquelle le communisme et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales peuvent se concilier. Pour le moment, de toute façon, on peut supposer que la majorité des gouvernements de l'Europe de l'Est estime que les droits de l'homme portent une atteinte directe à leur régime social.

Quoi qu'il en soit, la situation des droits de l'homme en Europe de l'Est n'est pas immuable. Elle est différente aujourd'hui de ce qu'elle était, disons, il y a vingt ou même dix ans. L'Acte final exerce indiscutablement une certaine influence. Mais d'autres pressions s'exercent et continueront probablement de s'exercer à mesure que les gouvernements d'Europe de l'Est auront la tâche difficile de diriger une société moderne. A tout prendre, je crois que les chances de voir respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Europe de l'Est sont plus grandes dans un climat de détente internationale qu'elles ne le seraient si l'Union soviétique et les autres pays de la région avaient le sentiment que leur régime est menacé.

Quelle est donc la meilleure direction à suivre dans ces circonstances? Il s'agit, je pense, de continuer à proclamer notre engagement profond à la cause des droits de l'homme, de bien faire comprendre que la responsabilité de veiller au respect des droits de l'homme revient, d'abord et avant tout, à chacun des gouvernements sur son propre territoire, conformément aux obligations auxquelles il a librement consenti; il s'agit aussi de faire en sorte que les gouvernements remplissent ces obligations et que les citoyens gardent le droit de faire pression en ce sens sur leur gouvernement. Il faut, enfin, insister comme nous l'avons fait à Helsinki, sur le rapport entre les droits de l'homme et la paix, la justice et le bien-être nécessaires si l'on veut continuer sur la voie des relations amicales et de la coopération entre les États parties à l'Acte final.

A Belgrade, la discussion sur les droits de l'homme sera un exercice délicat. Il est certains espoirs que nous ne pouvons nous permettre de faire miroiter; il y a des seuils de tolérance que nous ne pouvons franchir, de peur de faire plus de tort que de bien à la cause des droits de l'homme en Europe de l'Est. Mais, dans les limites possibles, on nous demandera de concrétiser les engagements que nous avons collectivement pris à Helsinki. Après tout, c'est nous qui avons intégré la dimension des droits de l'homme à l'Acte final, et elle reste au coeur de notre conception de la détente.

Il est évident que nous n'allons pas à Belgrade pour rédiger un autre Acte final. Le programme que renferme ce document constitue une base suffisante pour aller de l'avant. L'étendre reviendrait à encourager la médiocrité. A mes yeux, la tâche de nos représentants à Belgrade est de procéder à une évaluation objective du chemin parcouru, de reconnaître les obstacles qui nous ont empêché de faire des progrès plus constants et plus satisfaisants, et de tracer des lignes de conduite qui nous permettront d'aboutir à de meilleurs résultats dans l'avenir. La perspective de la Conférence de Belgrade a déjà fait bouger des secteurs où rien ne se serait produit sans elle et j'imagine qu'au bout du compte, il sera dans notre intérêt de veiller à la continuation de ce processus multilatéral, ne serait-ce que pour inciter à une mise en oeuvre plus fidèle.

Évidemment, même un respect plus fidèle des dispositions de l'Acte final ne suffira pas à conserver l'élan de la détente. L'autre partie nous dit que la détente lui apparaît irréversible. Je suis certain que, dans la conjoncture actuelle, aucun gouvernement intelligent ne voudrait qu'il en soit autrement. Mais la détente ne sera irréversible que si on la rend irréversible. Et elle ne le deviendra que si le processus dépasse largement les frontières de l'Acte final.

De temps à autre, on essaie de définir la détente, ce qui est utile jusqu'à un certain point seulement, car définir n'est pas seulement inclure mais aussi exclure. Selon le Canada, il n'y a pas avantage actuellement à définir la détente avec trop de précision. Nous préférons de beaucoup la définition très large donnée dans le préambule de l'Acte final, sur laquelle nous sommes tous tombés d'accord: la détente est ce qui vise à faire disparaître le soupçon pour que règne la confiance.

Beaucoup d'entre nous ont dit que la détente doit être totale. C'est parce que, à la fin, la confiance doit être entière. Le renforcement continu de la puissance militaire en Union soviétique est un exemple topique. Nous ne pouvons concilier facilement le climat de la détente avec une course aux armements qui ne donne aucun signe de ralentissement. Nous ne pouvons pas non plus espérer que la confiance s'établisse entre les États d'Europe lorsque l'un d'eux tourne à son seul avantage des situations prévalant sur d'autres continents.

Le concept même de la lutte idéologique présente un autre obstacle. Tôt ou tard, elle ne manquera pas de se traduire par un ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Je ne dis pas que la notion comme telle doive nous alarmer sans raison. Nos idées peuvent se défendre sur leur propre mérite et sur celui des sociétés qui les professent. Mais, nous ne pouvons accepter des règles qui admettent la diffusion d'une

idéologie sous prétexte qu'elle déborde du cadre de la détente et qui, en même temps, condamnent l'affirmation de nos propres idées parce que, pour reprendre les propos de M. Gromyko, elles empoisonnent l'atmosphère et aggravent le climat politique.

Voilà la perspective dans laquelle le Canada voit la Conférence de Belgrade. Ce ne sera pas une conférence facile. Elle sera suivie de près par l'opinion publique de nos pays respectifs. Ce serait une erreur de n'y voir que l'occasion de dresser un bilan parce qu'elle soulève des questions qui sont au coeur de l'évolution du système international. Personne d'entre nous, je pense, ne voit le mérite d'aborder ces questions dans un esprit de polémique ou d'affrontement. Il serait oiseux de s'attendre à des miracles. Au mieux, pouvons-nous espérer que sera renouvelé l'engagement en faveur de l'Acte final dont les résultats profiteront non seulement aux relations Est-Ouest, mais aussi aux simples citoyens de part et d'autre du rideau qui nous sépare.

S/C